



## COMMUNIQUE DE PRESSE

11 juillet 2019

**Didier Le Gac**

Député de la 3<sup>ème</sup> circonscription du Finistère

Brest-Rural

### **L'Etat soutient la vie associative dans le département**

Les subventions octroyées autrefois par les députés dans le cadre de la « réserve parlementaire » ont été supprimées par la loi du 15 septembre 2017, dite « Pour la confiance dans la vie politique ».

Pour « compenser » cette suppression, le Parlement a fait le choix (par la loi de finances pour 2018) d'abonder à hauteur de 25 millions d'euros le FDVA (Fonds de Développement de la Vie Associative) destiné à soutenir la vie associative.

Ainsi, sur les 185 demandes de subvention reçues en préfecture dans le Finistère, 119 projets associatifs départementaux ont été retenus. Dans les critères de sélection, une attention particulière a été portée aux petites associations (embauche de moins de deux ETPT) et au caractère « innovant » des projets pour le territoire.

Les associations retenues ont reçu l'information à compter du 26 juin puis le financement dans les jours à venir.

Le député Didier Le Gac vient d'adresser aux maires de sa circonscription la liste des projets soutenus par l'Etat sur le territoire.

PJ : Liste des projets retenus sur le territoire, au titre du FDVA.